

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 04 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le quatre du mois d'avril à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de la convocation du trente et un mars 2014, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de l'Isle d'Abeau (salle du conseil municipal).

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

GRISOLLET Joël	CASAGRANDE Nadia	DUFEU Guy-Alain
VERDEL Véronique	GRIOTIER Jean-Bernard	ALLEX-BILLAUD Myriam
JURADO Alain	LAFAY ALLANDRIEU Marylou	GRZYWACZ Pascal
SALRA-PINCHON Henriette	THERMOZ Christian	TAYLOR Chantal
BOSCH Jean-Marie	GOICHOT Céline	REYNIER Jacques
FEMMELAT Cécile	BILLAUD Rédoine	ZANIMACCHIA Anita
CROZIER Régis	ANTOINE Florence	PACHECO Juan
HANINI Mouna	MARION Cyril	SERRANO Mikaela
BERAUD Luc	BOUISSET Sandrine	MANGIONE Didier
SIMON Catherine	SELEM Jean-Luc	GIROLET Lyliane
COLOMB-BOUVARD André	CROSET-BAY Elyette	

Pouvoir : Nestor PORCAR pouvoir à Catherine SIMON

1. Installation des conseillers municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur André COLOMB-BOUVARD, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame LAFAY ALLANDRIEU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire :

2.1. Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur COLOMB-BOUVARD André, a conservé la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré trente-deux conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 04 AVRIL 2014

absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame CASAGRANDE Nadia et Monsieur DUFEU Guy-Alain.

2.3. Déroulement du scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés nuls.....	1
d. Nombre de suffrages déclarés blancs.....	10
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	22
f. Majorité absolue.....	12

CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRISOLLET Joël	22	Vingt-deux

2.5. Proclamation : élection du maire :

Monsieur GRISOLLET Joël a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints :

Sous la présidence de Monsieur GRISOLLET Joël, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints :

2014-001 - DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Rapport du Maire,
Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints ; conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre de ceux-ci ne peut dépasser 30 % de l'effectif global du Conseil.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

SEANCE DU 04 AVRIL 2014

Ce pourcentage constitue une limite à ne pas dépasser et il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul suivant, pour trente-trois membres :

$$\frac{33 \times 30}{100} = 9,9.$$

Le nombre maximum des adjoints de notre conseil sera de neuf.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement par vingt-deux voix pour – neuf abstentions – deux refus de vote.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire :

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée, comportant les noms suivants :

- 1/ Guy-Alain DUFEU
- 2/ Myriam ALLEX-BILAUD
- 3/ Jean-Bernard GRIOTIER
- 4/ Nadia CASAGRANDE
- 5/ Alain JURADO
- 6/ Véronique VERDEL
- 7/ Pascal GRZYWACZ
- 8/ Henriette SALRA-PINCHON
- 9/ Christian THERMOZ

Cette liste est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de la liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

3.3. Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	33
c. Nombre de suffrages déclarés blancs.....	11
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c].....	22
e. Majorité absolue	12

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU
SEANCE DU 04 AVRIL 2014

CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DUFEU Guy-Alain	22	Vingt-deux

3.4. Proclamation de l'élection des adjoints :

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur DUFEU Guy-Alain. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :

- Guy-Alain DUFEU, premier adjoint,
- Myriam ALLEX-BILLAUD, deuxième adjointe,
- Jean-Bernard GRIOTIER, troisième adjoint,
- Nadia CASAGRANDE, quatrième adjointe,
- Alain JURADO, cinquième adjoint,
- Véronique VERDEL, sixième adjointe,
- Pascal GRZYWACZ, septième adjoint,
- Henriette SALRA-PINCHON, huitième adjointe
- Christian THERMOZ, neuvième adjoint.

A dix-neuf heures quinze minutes, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire,

Joël GRISOLLET

